

Compte rendu de la 2e réunion thématique de la sous commission 3:Foncier, Urbansime, habitat durable regroupée avec Mobilités et transports, du 8 avril 2009 à la mairie annexe de Gourdon à Pont-du Loup

Mr le maire de Gourdon Eric Mele accueille les participants à 9h30. Entre 25 et 30 personnes sont présentes. Il rappelle que ces réunions thématiques sont mises en place dans une volonté de concertation pour l'élaboration du projet de charte. Aujourd'hui encore, seules les grandes orientations sont à définir, en précisant les enjeux sur ce thème; ce sera à la prochaine réunion que des réponses pourront être proposées. Celles-ci devront être innovantes et réalistes.

Le thème du foncier a été rassemblé avec celui des transports car la transversalité entre ces deux thèmes paraît inévitable.

Par ailleurs, il rappelle qu'il faut s'efforcer de travailler verticalement sur les thèmes et éviter de rester bloqué sur les transversalités des thèmes (hormis foncier et transport)

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter (cf Pierre Fabre a noté la liste des participants)

Catherine Jouve commente la projection des documents de travail, et rappelle que toute phrase, titre peuvent être changés, dans le cadre de la concertation mais aussi par souci de mise à jour de document élaboré depuis 2004. Elle rappelle aussi qu'on ne va s'en tenir qu'au diagnostic. Il s'agit de valider ou annuler ou remplacer les termes de la formalisation des atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux.

Le document 3.2 est projeté sur les A,F,O,M concernant le foncier, urbanisme et habitat durable.

Le titre "Un territoire redevenu attractif...est alors discuté quant à être "redevenu". La majorité des participants sont gênés par ce terme

L'attractivité du territoire avait déjà été identifiée au moins sur une partie du territoire avec le SIVU pays d'accueil. Il est ajouté que l'attractivité diffère selon le canton mais aussi selon les activités.

Il est aussi discuté de la croissance de la population sur ce territoire à relativiser, et non homogène sur le territoire. Seules 7 communes du territoire seraient encore en GARNU.

Différents avis s'expriment sur la faible population comme faiblesse ou atout.

Un débat se met en place sur la notion de résidence secondaire. Mr Arziari maire de Coursegoules ne voit pas le problème des résidences secondaires car ceux sont potentiellement des résidences principales.

Puis est discuté le problème de l'offre de logements, faible en disponibilité pour des nouveaux arrivants, surtout dans le locatif. Il apparaît un consensus sur le besoin de logement social pour développer les activités sur place. Est mise en avant la problématique de demande/attractivité de logement en fait par défaut, car les prix sont plus bas que sur la bande littorale. Les acquisitions restent cependant chères et le locatif moins cher mais pas disponible.

Il est conclu un parc de logement inadapté comme une faiblesse.

Il paraît nécessaire d'obtenir des données chiffrées sur l'importance réelle des résidences secondaires et sur l'état des logements (est-ce que l'état du point de vue du confort est un frein?)

Mr Mel rappelle que toutes autres remarques oubliées pendant la réunion peuvent être envoyées à Muriel du SMPPNR hors réunion.

Mr Arziari précise que les réglementations contre le mitage existent et que le PNR n'a pas besoin ni vocation à en ajouter. Les PLU doivent s'organiser en cohérence avec le PNR.

Ce point semble controversé, d'autres intervenants précisent que la charte du PNR sera au-dessus du SCOT, et que même si le mitage sur le territoire n'est pas présent comme sur la bande littorale, une préfiguration d'un mitage arrivant peut être observée sur certaines zones.

Un débat s'ouvre sur la notion de concurrence sur le foncier du territoire du PNR. Il y aurait concurrence surtout sur un foncier disponible potentiel.

La formulation des enjeux est discutée. On fait remarquer que le terme de développement ne rassure plus aujourd'hui en 2009, et avec la situation mondiale on doit faire preuve d'innovation pour repenser le développement.

Certains précisent qu'ils ne souhaitent pas de contraintes supplémentaires dans le cadre du PNR.

Le Document 3.3: mobilité et déplacements est projeté.

Les discussions font ressortir qu'il est nécessaire déjà de savoir ce qu'on veut faire dans ce parc, en fonction de l'existant pour faire des choix sur les moyens de transports et leur dimensionnement. Aussi, il s'agit de réfléchir à des alternatives à la voiture et même repenser la mobilité, inventer d'autres outils comme des épiceries ambulantes du covoiturage, partage de voiture..

Une menace annoncée: rester sur la voiture comme seul moyen de transport.

Il est mis en avant la problématique du stationnement qui n'est pas pris en compte souvent (risque de saturation, danger au bord des routes,...villes portes devenant des gares multimodales. .)

La plupart des participants s'accordent sur le fait que le réseau routier est correct et que ce n'est pas une faiblesse du territoire.

De nombreuses modifications ont lieu sur des formulations ambiguës.

La réunion se termine à 13h00, Mr Mele donne rendez-vous au 17 avril à Grasse pour les prochaines réunions thématiques.